



Pour améliorer les retraites

Le retrait du projet s'impose !

Pour répondre aux évolutions démographiques comme aux évolutions du marché du travail, la CGT a des propositions de progrès social, pour améliorer notre système de retraite solidaire et assurer son financement.

Notre système actuel est bon parce qu'il prend en compte les solidarités et parce qu'il est à prestations définies. On augmente les cotisations sociales s'il y a plus de retraités et des besoins nouveaux pour la jeunesse (validation des années d'études...).

Le régime universel par points prôné par le président de la République est mauvais car il est conçu pour faire baisser les pensions. Cela implique de bloquer le niveau des cotisations à 28% et qu'il n'y ait pas de possibilités de les augmenter, **les prestations devenant alors la variable d'ajustement (donc la baisse des pensions)** pour maintenir un équilibre financier de plus en plus éloigné des besoins croissants de la population. Malgré les attaques, notre système de retraite est le meilleur du monde, il est solide et financé sur le long terme car tant qu'il y a des salaires et de l'emploi, il y a des cotisations sociales pour assurer les prestations retraites.

C'est cela la solidarité : cotiser selon ses moyens et recevoir selon ses besoins

Par contre, notre système solidaire par répartition a été affaibli par une série de réformes libérales gouvernementales depuis 1987 telles que :

- La revalorisation des pensions sur l'inflation et non sur les salaires et le passage de 37,5 ans à 40 années de durée d'assurance, le calcul de la pension des 10 aux 25 meilleures années ;
- L'allongement progressif de la durée de cotisation jusqu'à 41,5 ans, l'application d'une décote pour toutes et tous ;
- Le recul de l'âge légal de la retraite de 60 ans à 62 ans, voire 67 ans pour ceux n'ayant pas atteint les 41,5 annuités ;
- L'augmentation de la durée d'assurance jusqu'à 43 ans pour la génération de 1973 en cours aujourd'hui.

De plus en plus de Français portent un jugement critique sur le projet gouvernemental et soutiennent la mobilisation. Les inquiétudes sont légitimes : **à quel âge vais-je pouvoir partir en retraite, que va représenter ma pension par rapport à mon salaire de fin de carrière, et comment va-t-elle évoluer ?** D'ailleurs le gouvernement est dans l'incapacité de sortir un simulateur.

Sur ces sujets, les générations qui sont aujourd'hui actives ou qui vont l'être veulent bénéficier des mêmes garanties que leurs aînés, c'est-à-dire :

- un engagement sur un taux de remplacement minimum de 75% et un minimum de pension à 1800 euros brut ;
- un âge de départ à 60 ans ;

Pour la CGT, la retraite par répartition à prestations définies, doit répondre parfaitement à ces objectifs.

Ne pas tomber dans le piège du seul retrait de l'âge pivot

Édouard Philippe agite l'épouvantail d'un âge pivot ou d'équilibre à 64 ans avec un malus de 10% avant cet âge, même avec une carrière complète.

C'est, bien entendu, faire travailler les gens plus longtemps. C'est tout simplement inacceptable !

Mais même en retirant cette mesure, la situation des pensionnés ne s'améliorerait pas. Il suffirait de jouer sur la valeur du point pour retrouver l'équilibre financier qu'ils ont fixé avec

la règle des 14% du PIB. Les retraites seraient ainsi toujours aussi basses et avec une durée de cotisations prévue entre 42 et 43 ans, personne ne partirait à l'âge légal avec une pension suffisante.

Toutes les heures travaillées vont compter, vraiment ?

Le système de retraite actuel prévoit un dispositif de solidarité pour éviter que les actifs percevant de faibles rémunérations comme pour ceux ou celles qui ne sont pas à temps complet ou ont des contrats précaires puissent bénéficier de la validation d'un trimestre entier pour leur retraite, c'est la mesure qui précise

66% des Français soutiennent la mobilisation

65% des Français sont contre la création du régime universel par points

47% font confiance aux organisations syndicales

66% n'ont pas un regard positif sur le gouvernement

que **150 heures payées au SMIC valident un trimestre.**

C'est le cas pour la quasi-totalité des personnes à temps partiel, en particulier les femmes ainsi que la totalité des étudiants qui ont un contrat de travail de 15 heures par semaine (60 heures par mois et 180 heures par trimestre).

Le système par points c'est au contraire, une réforme qui prépare la dérégulation encore plus massive du droit du travail, en voulant généraliser la situation de CDD d'une journée ou d'une semaine voire l'auto-entreprenariat et le travail à l'application numérique.

Un projet sexiste parce qu'il pénalise particulièrement les femmes et tout le monde est concerné !

La prise en compte de toute la carrière au lieu des 25 dernières années et des 6 derniers mois dans le public, c'est une

Pour un étudiant gagnant 500 euros par mois pendant 5 ans (le temps de ses études supérieures) il toucherait 10 euros par mois à la retraite pour cette période-là avec le système par points

baisse pour les pensions et particulièrement celles des femmes. En effet, les périodes de temps partiel, d'inter ruption pour charges familiales ou de chômage ne pourront plus être neutralisées et feront baisser le montant des pensions.

C'est pareil pour le report indéfini de l'âge de la retraite. Le Premier ministre l'a martelé : « il faudra travailler plus longtemps ». Pourquoi ?

Le principe de la réforme par points est de bloquer le financement de notre système de retraite à son niveau actuel, 14% du PIB, alors que la proportion de retraités dans la population augmente. Ce sera défavorable pour tout le monde, mais plus particulièrement pour les femmes, qui ont déjà des carrières plus courtes : 40% des femmes et 32% des hommes partent aujourd'hui avec une carrière incomplète. Le temps des femmes est encore très différent de celui des hommes : ce sont elles qui s'arrêtent ou limitent leur activité pour élever les enfants ou s'occuper des personnes dépendantes.

LES PROPOSITIONS DE LA CGT

- renforcer la qualité des emplois, garantir leur stabilité, améliorer le niveau des salaires et les conditions de travail. La retraite est bel et bien le reflet de la vie active.
- la CGT exige des réponses immédiates sur des questions essentielles que le gouvernement se garde bien d'aborder.
- la mise en œuvre d'une politique volontariste d'égalité salariale entre les femmes et les hommes, améliorant la retraite des femmes. Celle-ci est encore inférieure, à qualification égale en moyenne, de 26%. Cette décision permettrait d'abonder à hauteur de plus de 6 milliards d'euros les ressources des différents régimes de retraite existants.
- la validation de 3 années d'études, au moins, de formation initiale ou continue, de recherche du premier emploi ou période de précarité pour les jeunes qui, aujourd'hui, trouvent un emploi stable en moyenne à 29 ans.
- le droit de travailler jusqu'à l'âge de la retraite. Moins d'un travailleur sur deux est en emploi à partir de 55 ans, alors que le nombre de chômeurs de plus de 50 ans a triplé depuis 10 ans.
- dans ce contexte, le gouvernement veut reculer l'âge réel de la retraite à 64 ou 65 ans... La CGT propose de mettre en place une véritable « sécurité sociale professionnelle » favorisant le maintien et le retour au travail entre 55 et 60 ans.
- la reconnaissance de la pénibilité au travail, avec l'aménagement des fins de carrière et un droit à un départ anticipé à la retraite à taux plein à 55 ans, voire 50 ans pour les métiers les plus pénibles. C'est la garantie d'une espérance de vie en bonne santé pour toutes et tous.

LES FINANCEMENTS EXISTENT

- augmentation des salaires : 1% d'augmentation c'est 3,6 milliards de cotisations supplémentaires ;
 - favoriser l'emploi : 2,4% d'emplois en plus c'est 9 milliards de cotisations sociales en plus et 7 milliards d'économies pour l'assurance chômage ;
 - fin des exonérations de cotisations sociales patronales c'est 66 milliards d'euros
 - fin des exonérations pour le CAC 40 c'est 2,7 milliards d'euros.
- En tout 90 milliards de niches sociales dont il faut discuter l'utilité.**

Le gouvernement a décidé de n'écouter et de ne satisfaire que le patronat au détriment de la grande majorité des Français, celles et ceux qui se mobilisent ou qui soutiennent la mobilisation.

Pour la CGT pas de trêve dans la mobilisation interprofessionnelle !
Ensemble, encore plus nombreux et unis multiplions les initiatives revendicatives en territoires y compris pendant les fêtes et ce jusqu'au
9 janvier 2020, grande journée de grève et de mobilisation interprofessionnelles.